



Communiqué de presse

Saint-Denis
Le 8 mai 2013

Attaque mortelle de requin au large de la plage des Brisants

Ce jour, aux alentours de 12h20, un bodyboarder a été victime d'une attaque de requin au large de la plage des Brisants (commune de Saint-Paul). Aussitôt l'alerte donnée par un témoin directement vers le CROSS, celui ci a engagé le poste de secours des Roches Noires, le plus proche de la zone d'attaque. Le bodyboarder a été aussitôt repêché. Il s'agit d'un homme de 36 ans, en séjour de vacances à La Réunion. Il pratiquait cette activité de manière isolée.

Parallèlement, les moyens de secours (pompiers, SAMU) ont été dépêchés sur la zone de l'accident.

Les conditions de pratiques étaient défavorables : eau chargée, houle sur la côte ouest. Il est à noter que les pratiques encadrées organisées à Saint-Paul le mercredi avaient été annulées ce jour compte tenu de ces conditions. L'enquête que j'ai demandée, en cours, pourra compléter ces éléments.

Il s'agit de la première attaque mortelle depuis le mois de juillet 2012 sur les côtes de La Réunion.

Les dispositions opérationnelles arrêtées dans le cadre de la gestion des alertes et de l'organisation des interventions en cas d'attaque ont été immédiatement mises en application. L'adjoint au maire de la commune de Saint-Paul, Monsieur Séraphin, s'est rendu sur place.

Les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- sur décision du maire, la flamme rouge a été hissée sur les plages des Brisants et des Roches Noires ;
- les zones de baignade ont été évacuées.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
www.reunion.gouv.fr

Cet accident intervient dans un contexte où de nombreuses mesures de prévention et de gestion du risque « requin » sont en cours, en lien étroit avec les services de l'Etat, les communes (en particulier Saint-Paul), les professionnels des activités nautiques, les associations, la ligue de surf ainsi que les professionnels de la pêche. Il s'agit notamment de l'amélioration de la connaissance au moyen d'études scientifiques, dont l'étude CHARC, et de l'évaluation du dispositif vigie-requin en cours.

L'Etat poursuivra avec détermination son action en liaison avec ses partenaires pour perfectionner les outils de prévention et de gestion du risque requin à La Réunion.

Il est recommandé aux pratiquants des activités nautiques d'observer la plus grande vigilance et de s'informer auprès des mairies et des services de secours.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr